

L'industrie canadienne de la pêche dans la région de l'Atlantique, industrie riche en ressources et en expérience

L'industrie canadienne de la pêche dans la région de l'Atlantique repose sur plusieurs ressources importantes, les matières premières constituant l'un de ses atouts. On sait que l'abondance de poisson dans les eaux côtières dépend de la largeur du plateau continental; or, dans cette région, le plateau est l'un des plus larges au monde, s'étendant à certains endroits au-delà de la zone des 200 milles — et l'on y trouve certaines des eaux les plus poissonneuses qui existent.

Autres facteurs importants : les techniques dont on dispose, l'expérience acquise, tout à fait exceptionnelles, et, enfin, une flottille de pêche extrêmement variée. Celle-ci se divise principalement en deux catégories : flottille « intérieure » (près de 29 000 bâtiments de moins de 19,8 m) et flottille de « haute mer » (environ 30 000 navires de plus grande taille). Cette dernière comprend 240 gros chalutiers appartenant à quelques entreprises qui, à la fois, pratiquent la pêche et assurent la transformation du poisson. Ces navires peuvent passer de 10 à 12 jours en mer en tout temps, même dans les eaux encombrées de glace et balayées par les vents d'hiver de Terre-Neuve et du Labrador, la pêche se poursuivant quelles que soient les conditions météorologiques. L'industrie de la pêche de la région de l'Atlantique emploie 52 300 pêcheurs à plein temps ou à temps partiel.

D'importants stocks de poissons de fond constituent le moteur principal de l'industrie de la pêche dans la région de l'Atlantique. La morue, le carrelet, le sébaste, l'aiglefin, le lieu noir et le turbot sont pêchés, à la fois, dans les eaux côtières et en haute mer (45 % des prises proviennent des chalutiers de haute mer).

Le poisson de fond est transformé en divers produits. Environ 60 % des prises sont vendus sous forme de tranches ou de filets surgelés, 25 % sont salés (presque exclusivement de la morue) et moins de 10 % du poisson sont vendus frais.

Le Canada s'est rendu compte du danger que l'absence de contrôle de la pêche représentait pour les stocks de poissons de fond et c'est ce qui l'a amené à instituer la zone de 200 milles en 1977. Les premières difficultés avaient commencé à se manifester dans les années cinquante, quand, dans le monde entier, on avait abandonné la salaison au profit de méthodes de transformation plus modernes comme la congélation et la transformation de la prise en mer, dans de grands chalutiers-usines. Sous l'effet d'une exploitation pour